

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SECRETARIAT GENERAL

Direction de l'Assistance et des Œuvres
Universitaires

N° _____/MINESUP/DAOU/SDAE/SBA/emm

17 / 00279

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

Department of Student Assistance
and Welfare

Yaoundé, le

17 0 JUL 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE (Plusieurs Diffusions)

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR COMMUNIQUE :

Le Royaume du Maroc met à la disposition du Gouvernement camerounais cinquante (50) bourses d'études supérieures au titre de l'année académique 2017/2018 réparties ainsi qu'il suit :

- 45 bourses pour le niveau universitaire ;
- 05 bourses pour le Master et le Doctorat.

Ces bourses s'adressent aux jeunes camerounais et portent sur les domaines d'études suivants : Classes Préparatoires ; Sciences Appliquées ; Commerce et Gestion ; Architecture ; Arts et Métiers ; Agronomie ; Médecine Générale ; Médecine Dentaire ; Pharmacie ; Mathématiques ; Mathématiques-Informatique ; Sciences de la Vie ; Biologie-Chimie-Géologie ; Mathématiques-Informatique-Physique ; Droit ; Sciences Economiques et Gestion ; Tourisme.

Critères d'éligibilité:

- Etre de nationalité camerounaise ;
- Etre en parfaite santé physique et mentale ;

Pour le cycle Universitaire:

- Etre âgé(e) de 22 ans au plus;
- Etre titulaire d'un Baccalauréat de la session 2016 ou 2017 obtenu avec la mention Très-Bien pour la Médecine ; Bien pour les filières d'Ingénierie et la Pharmacie; Assez-Bien pour les autres filières.

Pour le cycle Post-universitaire:

- Etre âgé(e) de 32 ans au plus;
- Etre titulaire d'une Licence ou d'un Master, session 2016 ou 2017, avec la mention Bien au moins.

Composition du dossier :

- Une demande manuscrite timbrée adressée au Ministre de l'Enseignement Supérieur indiquant le sexe, l'âge, la région d'origine, la filière choisie et enfin le contact téléphonique et électronique ;
- un formulaire dûment rempli et imprimé sur le site « www .amci.ma » ;
- deux copies de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois ;
- un certificat de nationalité ;

